

- **ADMINISTRATION**

Présentation de projets de règlements

Les projets de règlements suivants ont été présentés et un avis de motion a été donné voulant qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente ils seront proposés pour adoption :

- 272-10-2017 modifiant le règlement numéro 272-2010 relatif au plan d'urbanisme;
- 275-17-2017 amendant le règlement numéro 275-2010 relatif au zonage.

* Prenez note que la Ville tiendra une consultation publique le 13 novembre à 18 h 30 à l'édifice Paul-Brasseur afin d'entendre les citoyens quant aux modifications proposées dans ces projets de règlements.

Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction

Le conseil a résolu d'ajouter et de nommer comme officier désigné tous les inspecteurs en environnement et urbanisme du Bureau du rétablissement – inondations (BRI) mandatés par la firme Infrastructel pour l'application du règlement numéro 332-2015 et à émettre des constats d'infractions à être traités par la Cour municipale régionale ou toute autre instance, s'il y a lieu.

Appui au collège Bourget dans sa demande d'aide financière

Le conseil a résolu d'appuyer le collège Bourget dans sa demande d'aide financière pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

- **RESSOURCES FINANCIÈRES**

Comptes à payer

Le conseil a résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 2 octobre 2017, totalisant 329 799,39\$ pour le fonds d'administration et 77 788,46\$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} septembre au 30 septembre 2017 est approuvée.

Aide financière à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Madeleine pour le bazar paroissial 2017

Le conseil a résolu d'octroyer une somme de 450 \$ à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Madeleine, à titre d'aide financière pour payer des coûts liés à l'organisation du bazar paroissial qui aura lieu le 18 octobre prochain.

Mandat de représentation – Bal de l'Avenir 2017 de la Fondation du collège Bourget

Le conseil a résolu d'acheter 2 billets au coût de 275\$ chacun et de mandater deux élus ou des membres du personnel municipal pour représenter la Ville au Bal de l'Avenir 2017 de la Fondation du collège Bourget, lequel aura lieu le 10 novembre prochain.

Mandat de représentation – Souper du Prêt d'Honneur 2017 de la Société Saint-Jean-Baptiste

Puisque le Prêt d'Honneur est une ressource pour aider les étudiants dont certains proviennent de Rigaud, le conseil a résolu d'acheter 2 billets aux coûts de 60\$ chacun et de mandater deux élus ou des membres du personnel municipal pour représenter la Ville au souper du Prêt d'Honneur 2017 de la Société Saint-Jean-Baptiste, lequel aura lieu le 18 novembre prochain.

Mandat de représentation – 2e édition de la collecte de fonds « De l'art à la table » du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

Le conseil a résolu d'acheter 2 billets aux coûts de 100\$ chacun et de mandater deux élus ou des membres du personnel municipal pour représenter la Ville à la 2e édition de la collecte de fonds « De l'art à la table » du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, laquelle aura lieu le 2 novembre prochain.

- **RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES**

Autorisation d'appel d'offres

Le conseil a résolu d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres suivants :

- Travaux temporaires pour une partie du chemin du Bas-de-la-Rivière;
- Traçage des lignes de rues pour les années 2018, 2019 et 2020.

Acceptation et autorisation de signature de l'offre d'achat du Groupe CCM Levac inc.

Le conseil a résolu d'accepter l'offre d'achat déposée par le Groupe CCM Levac inc. pour l'acquisition du lot numéro 3 610 443 sur la rue Jacqueline pour la somme de 80 000\$ plus taxes si applicable et de mandater M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution, et ce, aux frais de l'acquéreur.

Renouvellement de contrats

Le conseil a résolu de renouveler les contrats suivants :

- Contrat d'entretien de diverses infrastructures municipales pour l'année 2018 avec l'entreprise Kelly Sani-Vac inc., appel d'offres 2016-STP-08;
- Contrat de fourniture d'essence ordinaire et diesel pour les véhicules et les équipements motorisés avec l'entreprise Station MJ Service, appel d'offres 2016-STP-09;
- Contrat pour analyses de laboratoire pour les eaux potables et les eaux usées à l'entreprise Groupe EnvironneX inc., appel d'offres 2016-STP-06;
- Contrat pour les services d'un entrepreneur en électricité à l'entreprise d'électricité de Rigaud inc., appel d'offres 2016-STP-05.

Octroi de contrat

Le conseil a résolu d'octroyer les contrats suivants :

- Contrat pour l'acquisition d'un camion usagé à benne basculante à l'entreprise Camions Lussier-Lussicam inc. au prix de 58 800\$, et ce, avant toutes taxes applicables, appel d'offres 2017-STP-09;
- Contrat pour services professionnels en architecture de paysage et de design urbain pour la conception d'un plan d'aménagement conceptuel pour le parc Desjardins-de-Rigaud et le futur parc urbain à proximité de l'hôtel de ville à l'entreprise Ici et Là, Architecture de paysage au montant de 9 850\$ plus toutes taxes applicables.

Dossier de la vente du 391 du chemin J.-René-Gauthier (anciennement de la Mairie)

Puisque le projet de construction du garage municipal a été reporté en 2018, le conseil a résolu de mandater Me Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation d'un acte prolongeant le délai inscrit à l'article 5 de la partie B de l'acte d'échange et de promesse d'achat entre 9199-1505 Québec inc. et la Ville de Rigaud jusqu'au 31 décembre 2018.

Dossier du RCI du mont Rigaud

Puisque la préservation de certains espaces boisés et de milieux humides constitue des éléments indispensables quant à la gestion durable du milieu naturel et d'un développement intégré du territoire de la Ville de Rigaud, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) ciblant, entre autres sur le mont Rigaud, des territoires à être protégés. Ainsi, le conseil a résolu d'autoriser la Ville à accepter :

- La promesse de vente du lot 4 787 975 signée le 25 septembre 2017 par les propriétaires pour la somme de 66 5000\$, et ce, conditionnellement à l'obtention, par la Ville de Rigaud, du financement et des sommes d'argent nécessaires pour couvrir la totalité du prix d'achat auprès de divers bailleurs de fonds que la Ville s'engage à solliciter. Si la Ville considère, au plus tard 365 jours après la signature acceptant la promesse de vente, qu'elle ne sera pas en mesure de réunir les sommes d'argent nécessaires au paiement de la totalité du prix d'achat, elle peut, à sa discrétion, mettre fin à la promesse de vente sans pénalité ou autre dédommagement;
- La promesse de vente du lot 3 607 440 signée le 22 septembre 2017 par le propriétaire pour la somme de 49 900\$, et ce, conditionnellement à l'obtention, par la Ville de Rigaud, du financement et des sommes d'argent nécessaires pour couvrir la totalité du prix d'achat auprès de divers bailleurs de fonds que la Ville s'engage à solliciter. Si la Ville considère, au plus tard 365 jours après la signature acceptant la promesse de vente, qu'elle ne sera pas en mesure de réunir les sommes d'argent nécessaires au paiement de la totalité du prix d'achat, elle peut, à sa discrétion, mettre fin à la promesse de vente sans pénalité ou autre dédommagement.

Dossier des inondations historiques printanières 2017

Puisque l'ampleur des dommages causés à certaines résidences ne permet pas aux propriétaires de réparer ou de reconstruire leur demeure, et que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1\$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, le conseil a résolu d'autoriser :

- L'acquisition du lot numéro 3 607 927 pour la somme de 1\$ aux propriétaires du 177 de la rue Létourneau, lesquels pourront désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution;
- L'acquisition du lot numéro 4 025 590 pour la somme de 1\$ à la propriétaire du 31 de la rue Denise, laquelle pourra désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution;
- L'acquisition du lot numéro 4 025 652 pour la somme de 1\$ au propriétaire du 42 de la rue Bernard Nord, lequel pourra désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater Me Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution.

• SÉCURITÉ PUBLIQUE

Création d'un comité d'optimisation en matière de sécurité incendie

Puisque les Villes de Rigaud et de Saint-Lazare souhaitent améliorer les processus en matière de sécurité incendie, accroître la sécurité du public tout en tenant compte des orientations proposées par le ministère de la Sécurité publique, le conseil a résolu de demander à la directrice générale de la Ville de Rigaud et au directeur général de la Ville de Saint-Lazare de créer un comité de réflexion ayant pour mandat de proposer aux deux conseils des recommandations dans le but d'optimiser la fourniture de services en matière de sécurité incendie sur les deux territoires concernés.

Les directeurs généraux peuvent s'adjoindre de tous autres fonctionnaires ou employés municipaux aux fins de leurs travaux et de la production de leurs recommandations écrites.

- **GESTION DU TERRITOIRE**

PIIA

Le conseil a autorisé les demandes de PIIA suivantes :

- 22 de la rue de l'Hôtel-de-Ville : installation de gouttières;
- 67, chemin des Vinaigriers : agrandissement du bâtiment principal;
- 515 du chemin J.-René-Gauthier : remplacement de deux enseignes apposées à plat dont une en avant et l'autre à l'arrière du bâtiment;
- 102A – 102E de la rue Saint-Jean-Baptiste Est :
- Installation de deux enseignes dont une enseigne apposée sur la façade du commerce et l'autre sur poteaux;
- 11-17 de la rue Saint-Antoine : remplacement de trois fenêtres à l'habitation multifamiliale.

Le conseil a refusé la demande de PIIA suivante :

- 124A de la rue Saint-Jean-Baptiste Est : réfection de la façade du commerce avec, au choix, l'utilisation d'imitation de pierres empilées Novistone et fibrociment posé à l'horizontale ou uniquement du fibrociment posé à l'horizontale.

QUELQUES NOUVELLES AU SEIN DE LA VILLE – Juin et juillet 2017

Service de sécurité incendie (SSIR)

- Il s'est tenu 19 activités de formation entre le 1^{er} et le 30 septembre : 3 entraînements, 2 séances de formation Pompier 1, 3 séances de requalification premier répondant, 2 examens pratiques de l'ÉNPO et des entraînements;
- Deux lieutenants intérimaires ont terminé le premier cours de 60 heures du programme Officier I de l'ÉNPO;
- Le Service a répondu à 18 appels incendie pour la période du 1^{er} au 30 septembre.
- Le Service a eu recours à l'entraide à 4 reprises durant cette période;
- Au 30 septembre 2017, le Service de sécurité incendie de Rigaud a répondu à 215 appels incendie depuis le début de l'année.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

- Le Service a remis 91 permis au courant du mois de septembre, pour une valeur de 3 671 891\$.

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale.

Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca